Contribution à l’« Utilisation durable des pesticides - révision des règles de l'UE»

«*Si la biodiversité doit être restaurée en Europe et que des opportunités doivent être créées pour la production agricole en utilisant des services écosystémiques basés sur la biodiversité tels que la lutte biologique contre les ravageurs, il doit y avoir un changement à l'échelle européenne vers une agriculture avec une utilisation minimale de pesticides sur de grandes surfaces. »* (Geiger, F. et al. 2010)

**POSITION DU PESTICIDE ACTION NETWORK EUROPE (PAN EUROPE) – REPRIS PAR GENERATIONS FUTURES - A LA CONSULTATION PUBLIQUE EN COURS SUR « L’UTILISATION DURABLE DES PESTICIDES - REVISION DES REGLES DE L’UE »**

**1. PAN EUROPE CONTESTE LE CALENDRIER DE CETTE REVISION**

La consultation affirme que « *les résultats préliminaires de l'évaluation seront utilisés pour établir la situation de référence pour l'analyse d'impact, affiner la définition du problème et les options politiques et alimenter leur analyse* ». Dans la feuille de route « De la ferme à la fourchette », il ressort que cette initiative sera conclue au premier trimestre 2022.

PAN Europe et ses membres se demandent pourquoi la Commission européenne envisage de faire une analyse d’impact ?

**Les lignes directrices pour une meilleure réglementation de la Commission permettent à la Commission de ne pas effectuer d’évaluation d’impact en cas « d’impératif politique » et d’aller de l’avant rapidement.** Or dans le cadre du Green Deal une action immédiate est requise pour atteindre la réduction de 50% de l’utilisation de pesticides d’ici 2030. Cela signifie que la Commission européenne n'est pas tenue de procéder à cette analyse d'impact aux vues de l’urgence à sortir des pesticides.

En outre, les nombreux rapports de la Commission européenne elle-même, du Parlement européen, de la société civile, y compris PAN Europe ainsi que des institutions scientifiques montrent clairement le manque de mise en œuvre de la Directive « pesticides » au fil des ans, l'augmentation de l'utilisation des pesticides dans de nombreux États membres, l'augmentation des dérogations aux interdictions / restrictions de pesticides et l'échec massif de la mise en œuvre de la Directive… **Ces multiples rapports sont une autre raison pour laquelle l'évaluation d'impact n'est pas nécessaire car il y a en fait très peu à évaluer.**

Par conséquent, PAN Europe et ses membres demandent à la Commission d’agir sans procéder à ce processus d'évaluation, d'améliorer la Directive et enfin de s'assurer que les États membres le mettent en œuvre. En effet, l'échec de la mise en œuvre au niveau des États membres est le résultat d'un manquement déplorable et injustifiable à agir du côté de la Commission.

L'évaluation qu'il est proposé de mener semble davantage concerner la levée des obstacles législatifs dans certains articles de la Directive permettant aux agriculteurs d’épandre plus précisément (ex. sur les règles actuelles de pulvérisation aérienne interdisant les drones) plutôt que de permettre aux agriculteurs de commencer travailler en s’appuyant sur les écosystèmes comme cela est pourtant prévu dans la Directive. Ainsi, si la Commission européenne poursuit son plan d'évaluation, elle devrait au moins mettre à jour sa proposition de réforme de la politique agricole commune (PAC) afin de subordonner les paiements aux agriculteurs à la mise en œuvre de la lutte intégrée et à s'engager à réduire leur l'utilisation des pesticides tout en concentrant l'évaluation sur :

1) comment obtenir une mise en œuvre correcte de la Directive en suivant les recommandations de la stratégie thématique sur la Directive de 2007,

2) comment lier la Directive au REFIT tout en développant des indicateurs d'utilisation des pesticides

et

3) en faire une des options d'évaluation d'impact sur un avenir sans pesticides de synthèse d'ici 2035.

Explication

La stratégie thématique sur la Directive Pesticide publiée en 2007 prévoit déjà deux types de mesures à ajouter à la Directive en cas d'échec de sa mise en œuvre. A savoir :

* des objectifs quantitatifs de réduction de l'utilisation
* et la mise en place d'un système de taxes / prélèvements sur l'utilisation des pesticides. J

Jusqu’à présent, aucune de ces 2 mesures n'a été mise en place dans la grande majorité des États membres.

L'article 4 de la Directive prévoit que la Commission européenne évalue la mise en œuvre de cette dernière par les États membres en établissant un rapport en 2014 et un autre en 2018, ce dernier accompagné - si nécessaire - de propositions de modifications de la loi. La Commission européenne a accusé un retard de trois ans dans la préparation de son premier rapport et un retard de deux ans dans la préparation de son deuxième rapport évaluant la mise en œuvre de la Directive par les États membres. **Dans les deux rapports, la Commission européenne arrive aux mêmes conclusions : les États membres ne respectent pas la Directive, en particulier sur la question de la lutte intégrée (IPM).**

Le considérant 35 du règlement de l'UE no 1107/2009 sur l'autorisation des produits phytopharmaceutiques stipule que les principes de la lutte intégrée contre les ravageurs (IPM) étaient censés être inclus dans la conditionnalité de la PAC. Dans la réforme de la PAC de 2013, la Commission européenne avait proposé d'inclure l'IPM dans la conditionnalité, mais cela a été remplacé par le Parlement européen et le Conseil (dans l'addendum 2 à l'accord de réforme de la PAC du 25 juin 2013) invitant la Commission européenne à surveiller la transposition en vue d'inclure les parties pertinentes de ces directives dans le système de conditionnalité ». La Commission européenne n'a rien fait pour assurer une telle transposition. De plus, la proposition de 2018 de la Commission européenne pour un règlement PAC SP ne résout pas ce problème. En effet, l'IPM n'est pas inclus dans le nouveau mécanisme de « conditionnalité ».

**2. PAN EUROPE S'OPPOSE A CE QUE LES « NOUVELLES TECHNOLOGIES » SOIENT CONSIDEREES COMME UNE OPTION POLITIQUE**

Le document de consultation explique que l'évaluation « *évaluera si la Directive est le mieux conçu pour promouvoir suffisamment les systèmes de lutte antiparasitaire à faible apport en pesticides, ainsi que pour tirer parti des connaissances existantes et des nouvelles découvertes et technologies et de l'application plus large de techniques agricoles innovantes et de précision qui peuvent contribuer à réduire l'utilisation et les risques des pesticides chimiques ».* Le document mentionne entre autres *« le potentiel des drones et des systèmes d’application de pesticides plus modernes et ciblés.* »

**PAN Europe rappelle que l'objectif principal de la Directive concerne l'introduction d'une gestion intégrée des ravageurs et d'approches ou de techniques alternatives afin de réduire la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides.** Dans les deux rapports d'évaluation, la Commission européenne a conclu que le principal échec de la mise en œuvre de la Directive à ce jour a été d'impliquer les agriculteurs dans l'approche IPM. PAN Europe rappelle la réflexion de Katherine Richardson, scientifique américano-danoise, soulignant que la technologie peut nous aider à utiliser les ressources plus efficacement mais la technologie ne résout pas le problème, car elle ne peut pas changer le fait que les ressources de la Terre sont limitées.

**PAN Europe rappelle à la Commission qu'une série d'agriculteurs à travers l'UE ont fait des progrès substantiels dans l'application de l'IPM non seulement pour les cultures sous serres mais aussi pour les grandes cultures.** Certains États membres et une partie de l'industrie des pesticides chimiques essaient de donner l'impression que l'IPM ne convient que pour les cultures protégées dans les serres et commence lentement à être appliqué dans les vergers, mais ce n'est pas le cas dans la pratique et cela doit être contesté.

**Si la Commission s’obstine dans l’idée de faire une évaluation, alors PAN Europe encourage la Commission européenne à inclure les éléments suivants dans cette dernière :**

• Les présentations, et en particulier les conclusions, du 7e colloque annuel sur la Directive[[1]](#footnote-1) ayant été organisées en collaboration entre le Parlement européen et PAN, IBMA et IOBC, soulignant en particulier les problèmes constamment soulevés concernant le manque de progrès et l'urgence d'une mise en œuvre réelle et la réticence à prêter attention aux goulets d'étranglement réels et pleinement identifiés, y compris le processus d'approbation des produits mise en œuvre dans le cadre de la lutte biologique, qui relève en fait de la compétence d'autres législations de l'UE nécessitant une amélioration urgente.

• les articles scientifiques donnant des idées concrètes sur la façon de travailler avec les écosystèmes, à commencer par Herz et al (2019) Managing Floral Resources in Apple Orchards for Pest Control: Ideas, Experiences and Future Directions, Andrea Veres, Kris A. G. Wyckhuys, Jozsef et al. «Une mise à jour de l'Évaluation mondiale intégrée (WIA) sur les pesticides systémiques: Alternatives dans les principaux systèmes de culture» Sciences de l'environnement et recherche sur la pollution Erisman et al (2016): Agriculture and biodiversity: a better balance benefits both

**3. PAN EUROPE S'OPPOSE AUX "ORIENTATIONS" COMME OUTIL POUR GARANTIR L'APPLICATION**

Le document de consultation mentionne que les options politiques à étudier comprennent « *une meilleure force exécutoire de la Directive, par exemple grâce à une meilleure opérationnalisation des principes de lutte intégrée contre les ravageurs, un accent plus marqué sur la mise en œuvre des plans d'actions nationaux et des éventuels rapports annuels sur les progrès réalisés par les États membres , de meilleures orientations et d'éventuelles formations de la Commission, ou la possibilité de transformer l'instrument juridique en un règlement pour garantir son applicabilité directe dans tous les États membres* »

Le réseau PAN a toujours indiqué à quel point la Directive a été mis en œuvre à ce jour par la plupart des États membres, y compris dans son rapport sur la réduction de l'utilisation des pesticides en Europe en 2013, concernant la qualité du plan d'action national.

PAN rappelle le manque d'urgence apparent dans les propres rapports de la Commission, tant en ce qui concerne le calendrier que la stimulation ou même le défi des États membres, y compris à travers son rapport `` Réaction de PAN Europe au rapport d'évaluation sur la directive sur l'utilisation durable des pesticides '' de 2017, et enfin son rapport `` Monitoring EU SUD compliance in Sweden, Denmark, Poland, Germany, Italy and the Netherlands: PAN's suggestions for better future audit and implementation '' de 2018.

**Le réseau PAN recommande que ces rapports et les questions que cela soulève concernant la mise en œuvre fassent partie de la préparation de la révision.**

**4. PAN EUROPE RAPPELLE LA SIGNIFICATION DES COUTS REELS**

La consultation indique que l’évaluation *« évaluera les coûts et les avantages des actions et leur valeur ajoutée européenne.* »

**PAN Europe rappelle qu'il existe de nombreuses externalités négatives liées aux pesticides**. À cet égard, nous invitons la Commission à inclure dans ses réflexions d'évaluation les articles scientifiques suivants: Pretty, J. et Waibel, H. (2005). Payer le prix: le coût total des pesticides. Dans: The Pesticide Detox. Vers une agriculture plus durable. Pretty, J. (Ed). Earthscan, Londres, pp 39-54, Denis Bourguet et Thomas Guillemaud (2016) les coûts cachés et externes de l'utilisation des pesticides,

**PAN Europe rappelle que les pratiques agronomiques se livrent avec le temps. À cet égard, nous invitons la Commission à inclure dans ses réflexions d'évaluation les documents suivants**: le document PAN Europe sur les avantages de la rotation des cultures à long terme, ainsi que le rapport que la Commission européenne, la DG ENVI, a commandé sur la rotation des cultures en 2010.

**PAN Europe rappelle qu'un certain nombre d'études montrent que les agriculteurs dépendent trop des pesticides. À cet égard, nous invitons la Commission à inclure dans ses réflexions d'évaluation les articles scientifiques suivants:** Lechenet, M., Dessaint, F., Py, G. et al. (2017): Réduire l'utilisation des pesticides tout en préservant la productivité et la rentabilité des cultures dans les exploitations agricoles. Nature Plants 3, 17008, ici, Jacquet, F., Butault, J. P., & Guichard, L. (2011): Une analyse économique de la possibilité de réduire les pesticides dans les grandes cultures françaises. Ecological economics, 70 (9), 1638-1648 here Skevas, T., & Lansink, A. O. (2014): Réduire l'utilisation des pesticides et leur impact par la croissance de la productivité: le cas de l'agriculture arable néerlandaise. Revue d'économie agricole, 65 (1), 191-211 ici et Alternatives au glyphosate en grandes cultures: évaluation économique ici.

Enfin, à la lumière du nouvel objectif de l'UE fixé dans « La ferme à la fourchette » et de la stratégie de biodiversité et de l'objectif de transition écologique, **nous invitons la Commission européenne à réfléchir sur de nouveaux modèles économiques mettant en œuvre de bonnes pratiques agronomiques et agro-écologiques** comme l'IDDRI étude de 2018 et étude Jan van der Ploeg de 2019, en complément de projets Horizon 2020 comme Diverimpacts et Lift-H2020.

**5. COHERENCE DES POLITIQUES DANS L'ANALYSE DES OUTILS POLITIQUES PERMETTANT D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA DIRECTIVE**

**La stratégie thématique sur la Directive pesticides de 2007 prévoyait la mise en place d'un système de taxes / prélèvements sur l'utilisation des pesticides. Compte tenu du peu d'efficacité que la politique actuelle a eu dans la mise en œuvre de la Directive, nous demandons à l'évaluation de se pencher sur la cohérence des politiques visant à encourager la taxation des pesticides**, et dans le cadre de cela s’appuyer sur des études comme Finger, Finger, R., Möhring, N., Dalhaus, T., & Böcker, T. (2017): Revisiting pesticide taxation schemes. Ecological Economics, 134, 263-266 , et Pedersen, A. B., Nielsen, H. Ø., Christensen, T., & Hasler, B. (2012): Optimising the effect of policy instruments: a study of farmers' decision rationales and how they match the incentives in Danish pesticide policy. Journal of environmental planning and management, 55(8), 1094-1110,

**Document rédigé en anglais par le Réseau PAN Europe – Traduction en français par Générations Futures**

Pesticide Action Network Europe (PAN Europe) was founded in 1987 and brings together consumer, public health, environmental organisations, and women's groups from across Europe. PAN Europe is part of the global network PAN International working to minimise the negative effects and replace the use of harmful pesticides with ecologically sound alternatives.

Pour plus d’informations contacter Henriette Christensen, [henriette@pan-europe.info](mailto:henriette@pan-europe.info)

Générations Futures est le représentant du réseau PAN Europe en France. Document traduit en français par Générations Futures

Pour plus d’informations contacter Nadine Lauverajt, [nadine@generations-futures.fr](mailto:nadine@generations-futures.fr)

1. <https://www.pan-europe.info/7th-annual-symposium> [↑](#footnote-ref-1)